

Processus en 8 étapes dans la programmation du travail de budgétisation sensible au genre avec les parlements

Plus la BSG est institutionnalisée dans l'ensemble du gouvernement, plus les parlementaires et autres acteurs clés peuvent faire efficacement progresser l'égalité sensible au genre grâce à leur travail. Les acteurs étatiques et les partenaires de développement peuvent suivre un processus en huit étapes pour concevoir des programmes visant à soutenir l'application de la BSG par les parlementaires.

ÉTAPE N° 1 Analyse du contexte

Tout travail avec une institution politique, telle qu'un parlement, doit commencer par une analyse politique détaillée et complète de l'institution. Tout travail de développement doit être basé sur une analyse contextuelle solide, mais pour le travail de développement qui est politique, il est nécessaire d'avoir une compréhension complète des circonstances politiques dans lesquelles le travail proposé sera mis en œuvre. À ce stade, il est essentiel de comprendre les types d'informations requises dans le cadre de cette analyse. Cela comporte :

- ▶ Les structures formelles dans le cadre desquelles le parlement fonctionne
- ▶ Les dynamiques de pouvoir informelles qui ont un impact sur le fonctionnement du parlement
- ▶ L'analyse de genre du parlement en mettant l'accent sur :
 - Le cadre juridique promouvant l'égalité sensible au genre :
 - Les structures de pouvoir formelles et informelles en rapport avec l'égalité liée au genre ; et
 - Les lacunes en matière de capacités et de règles qui empêchent le parlement d'agir de manière sensible au genre
- ▶ Le cadre juridique du parlement
- ▶ Les ressources dont dispose le parlement, les groupes parlementaires, les caucus féminins interpartis et les députés pour s'engager dans la budgétisation sensible au genre
- ▶ Relation entre le parlement et les autres acteurs politiques et leur rôle dans la collaboration avec le parlement pour promouvoir une BSG efficace, y compris :
 - la société civile ;
 - le pouvoir exécutif ;
 - le pouvoir judiciaire ; et
 - les commissions indépendantes.
- ▶ Les défenseurs potentiels du travail sur la BSG

Disposer de ces informations avant de concevoir un projet ou un programme permettra une compréhension plus complète et plus claire de la dynamique au sein d'un parlement et des parties prenantes extérieures, ainsi que du soutien des capacités qui sera nécessaire pour promouvoir une nouvelle approche, spécifiquement la BSG. Toutefois, cette analyse ne peut être considérée comme une activité technocratique. Il est nécessaire de faire preuve d'un certain sens politique ou d'adopter une optique politique pour mettre en œuvre l'analyse et la programmation ultérieure.

ÉTAPE N° 2 définir le défi du développement

Une fois l'analyse politique effectuée, l'étape suivante consiste à définir le(s) défi(s) de développement. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de conception d'un programme de BSG, car elle permet de définir clairement le défi à relever. Une fois cette étape effectuée, il sera possible de vérifier et de contrôler le programme pour savoir s'il travaille en permanence à relever ce défi ou cet ensemble de défis.

En considérant l'analyse dans son ensemble, il devrait être possible d'identifier les défis profondément enracinés qui ont entravé le développement économique et social d'une juridiction. Ces « causes profondes » des obstacles actuels au développement doivent ensuite être reliées aux circonstances politiques actuelles, telles que les questions plus générales d'égalité sensible au genre dans un pays et, plus particulièrement, le parlement et son rôle (ou son absence) dans le processus de BSG.

ÉTAPE N° 3 définir une théorie du changement

Après avoir effectué l'analyse politique et défini le(s) défi(s) du développement, l'étape suivante consiste à déterminer la théorie du changement. Il existe plusieurs modèles pour produire une théorie du changement. L'essentiel est de s'assurer qu'il y a une réflexion et une analyse sur la manière dont un programme ou un projet interviendra pour relever le(s) défi(s) du développement.

À un premier niveau, la théorie du changement est une simple séquence du travail d'un programme. À un niveau plus profond, le processus devrait permettre une réflexion approfondie sur les hypothèses et les risques associés à tous les programmes. Elle doit permettre de remettre en question les hypothèses et les perceptions préconçues afin de garantir qu'une approche bien conçue et axée sur les résultats soit intégrée dans le travail du programme proposé.

ÉTAPE N° 4 Identifier les points d'entrée

Sur la base de l'analyse précédemment articulée, en définissant le(s) défi(s) et le processus de changement, il est important d'identifier ensuite les points d'entrée corrects pour le soutien d'un programme. En outre, la détermination du ou des points d'entrée appropriés pour le travail sur la BSG dépendra d'un certain nombre de variables, mais la plus importante d'entre elles sera l'état de la BSG dans le processus budgétaire et les systèmes de GFP d'une juridiction donnée. Celles-ci vont de l'absence de pratique de la BSG à l'institutionnalisation complète de la BSG :

- ▶ Lorsqu'il n'existe pas de système et d'outils de BSG, le rôle principal du parlement sera de plaider pour l'adoption d'outils spécifiques et l'approbation de la BSG dans le cadre du processus budgétaire ;
- ▶ Lorsqu'il y a une introduction initiale de la BSG, mais qu'elle n'est pas encore appliquée de façon routinière, le parlement peut continuer à plaider pour qu'elle soit pleinement mise en œuvre et promouvoir la transparence dans le processus budgétaire, ainsi que veiller au respect de la mise en œuvre et identifier les possibilités d'amélioration ;
- ▶ Lorsque la BSG a été mise en œuvre de manière assez régulière, mais pas entièrement institutionnalisée, le parlement peut commencer à assumer un suivi de routine et à renforcer les capacités pour mener une analyse indépendante du budget basée sur les principes de la BSG ;
- ▶ Lorsque la BSG a été entièrement adoptée et institutionnalisée, le parlement doit exercer un contrôle pour s'assurer que le système fonctionne correctement et qu'il en tire parti pour promouvoir l'égalité des genres.

ÉTAPE N° 5 Tester et essayer de nouvelles approches

Les travaux précédents avec les parlements ont montré que le meilleur moyen de réaliser des réformes institutionnelles est d'aider le personnel parlementaire et les députés à « apprendre en faisant ». De nouvelles approches du travail du parlement pour assurer un rôle effectif dans la BSG doivent être conçues et testées à petite échelle.

Par exemple, le travail visant à soutenir le renforcement du contrôle par les commissions peut commencer par un soutien à une commission menant une enquête de contrôle qui inclut une analyse de l'impact sur le genre. Cette démarche peut être étendue à d'autres enquêtes menées par la même commission afin de renforcer leur capacité à mener ce type de travail par le biais d'une application réelle, soutenue par l'assistance technique d'un programme.

ÉTAPE N° 6 Évaluer les résultats

Une fois que de nouvelles approches ont été pilotées, il est essentiel de les évaluer. À ce stade, une évaluation ne doit pas nécessairement être formelle ou inclure une analyse indépendante, mais elle doit garantir que les enseignements tirés du stade de pilotage sont saisis. Elle doit consister en une analyse permettant d'extrapoler les résultats qui peuvent être reproduits dans l'ensemble du parlement. Si l'on reprend l'exemple d'une commission qui pilote l'analyse de genre dans le cadre d'une enquête de contrôle, l'évaluation de ce pilotage devrait aboutir à un ensemble clair de paramètres permettant à toutes les commissions de faire le même travail.

ÉTAPE N° 7 Partager les résultats

Une fois que l'évaluation a été menée et que les résultats, les leçons apprises et les paramètres des travaux futurs ont été définis, l'étape suivante consiste à partager les résultats avec les dirigeants politiques et les parties prenantes. Il s'agit d'un élément clé, car il permet de partager les résultats avec les décideurs au sein du parlement et au-delà, et devrait créer un élan politique en faveur du changement.

Lorsque les acteurs politiques verront que le pilotage d'une nouvelle approche a apporté une valeur ajoutée et, peut-être, un avantage politique, ils seront plus enclins à soutenir la reproduction du travail pilote dans l'ensemble du parlement.

En reprenant l'exemple de la commission, le fait de partager les résultats de l'utilisation de l'analyse de l'impact sur le genre par une commission pilote, et le fait qu'il y ait eu de meilleures recommandations ou des changements de politique et de législation suite à l'application du nouvel outil, est essentiel pour l'acceptation de la réforme à plus grande échelle.

ÉTAPE N° 8 INSTITUTIONNALISER LA RÉFORME

L'objectif est de soutenir l'institutionnalisation des réformes qui permettront de relever durablement le défi initial du développement. Cela peut nécessiter de modifier le cadre juridique ou les règles de fonctionnement du parlement. Il peut s'agir d'une modification du financement ou de l'allocation des ressources ou d'un changement de comportement parmi les députés et le personnel. Mais l'essentiel est de travailler avec les dirigeants du parlement pour soutenir le travail de transition nécessaire qui aboutira à un changement permanent.

En reprenant l'exemple simple de la commission pilote, une fois qu'il y a un consensus sur la valeur ajoutée de l'analyse de l'impact sur le genre dans le travail de contrôle de la commission, il peut en résulter un changement dans le règlement intérieur du parlement ou un changement dans les procédures opérationnelles standard des commissions pour permettre l'application systématique de cette analyse d'impact par toutes les commissions.